LES SUBSISTANCES DU PEUPLE *AJOURNÉES.*

C'EST avec les mots de *terroristes* & *d'honnêtes gens*, & sous le voile de la *justice* & de *l'humanité* que, depuis la mémorable journée du 9 thermidor, la perfidie des ennemis de la république a sourdement, jusqu'au 13 vendémiaire, remplacé la tyrannie triumvirale.

C'est encore avec le mot *maximum*, faussement appliqué au systême de proportion qu'a proposé la dernière commission des cinq, afin de soulager la misère du peuple, que nous devons le rejet de cette mesure sage, prise dans la nature des choses, salutaire sous tous les aspects, & qu'une discussion plus tranquillement raisonnée auroit sans doute admise en des tems moins orageux.

Je me plais à croire que les fondateurs de la république, plus occupés de finir leur séance conventionnelle à la minute fixée par la loi, que d'approfondir cette importante question, n'ont décrété le palliatif dangereux de la contribution

de guerre, ne l'ont séparé de l'échelle proportionnelle entre le numéraire existant en circulation en 1790, et la masse actuelle des assignats, qu'afin de laisser au corps législatif l'honneur d'ouvrir ses premières séances par la discussion de ce même projet, unique réparateur de tous nos malheurs en subsistance.

Je vais tâcher d'en démontrer l'importance, la nécessité & sur-tout la justice.

Avant qu'il n'existât des assignats, le prix des denrées de première nécessité ne fut jamais qu'en raison de leur abondance & de celle du numéraire circulant. Les journées d'ouvriers, le prix des travaux des artistes en tout genre étoit sans cesse en un juste rapport avec l'équilibre observé, conformément à la nature des choses, entre les mêmes objets essentiels à la vie & le numéraire contre lequel on les échangeoit: personne ne contestera cette vérité.

A présent, supposons qu'en 90 il se fût trouvé cinq milliards en numéraire dans le trésor national; supposons, qu'au mépris de tant de richesses, les ennemis de la France eussent continué leurs vaines tentatives, pour nous remettre sous le joug du despotisme: nul doute que ces sommes considérables répandues dans nos armées & sur le sol de la république n'eussent fait hausser le prix des denrées; mais c'eût toujours été en raison directe de la quantité du numéraire émis. Les proportions eussent toujours été les mêmes; & en supposant que le pain eût valu 2 sols la livre, avant l'émission des cinq milliards, & qu'alors il n'en existât qu'un en circulation, il s'en suivroit naturellement que le pain, après l'émission des cinq autres, auroit valu cinq fois plus, c'est-à-dire 12 sols la livre, & ainsi des autres denrées.

Comme il n'y a malheureusement rien de supposé dans tout ce que je viens de dire que le numéraire effectif, & que le salut de l'état menacé a dû y pourvoir par un signe représentatif, mais hypothéqué sur des biens fonds immenses, & que le courage des républicains saura préserver de toute incursion; d'où viendroit donc aujourd'hui cette résistance au cours naturel des choses? Quel autre que la malveillance des vampires de l'état pourroit ne pas desirer l'exécution de cette échelle proportionnelle offerte à nos législateurs par la dernière commission des cinq?

L'instinct du républicanisme en approuvoit la justesse; le pâle égoïste en frémissoit, les vrais patriotes se préparoient même au doux plaisir de lui sacrifier leurs intérêts particuliers; & dans l'instant que cette mesure alloit terminer si glorieusement les séances conventionnelles, comment a-t-il pu se faire qu'au cri d'une seule voix: *c'est un maximum! c'est un maximum!* le change eût été si malheureusement pris par d'autres voix qui sur-le-champ ont fait *chorus*. Bientôt les esprits se mettent à la torture pour le prouver & même le comparer au désastreux *maximum* de Robespierre. Quelle différence, grand dieu! & cependant le bonheur de tout un peuple souffrant avec patience, est ajourné, faute d'avoir entendu ou souffert que l'on entendît la question.

Non, la loi proposée par la commission n'est point un *maximum*: c'est seulement une digue à opposer à la rapacité de l'égoïsme qui, jusqu'à ce jour, s'est servi des orages politiques pour anéantir à son profit, dans la liberté du commerce, le juste équilibre qu'il est dans sa nature de conserver, afin d'être en rapport avec l'harmonie universelle.

Depuis un an, l'intérêt & l'esprit de systême ont inondé le public de projets sur les subsistances: qu'en est-il résulté? rien de consolant pour le peuple. Eh! faut-il s'en étonner? l'orgueil ou l'ambition les offroit au patriotisme: celui-ci les rejettoit à l'apperçu de leurs vices. C'est l'ordre éternel de la nature que l'on n'a point consulté: n'est-il pas bientôt tems d'en venir là? Et dans le cas présent où peut se trouver cet ordre, si ce n'est dans la proportion qui existoit en tems de paix entre les denrées & le numéraire? Voilà l'unique & l'indispensable donnée de laquelle on doit partir, si l'on veut arracher à la famine la majorité des français.

Car loin de nuire à la liberté du commerce dont se sont emparé les accapareurs, elle la rend à tous les bons citoyens qui, s'y conformant entièrement, lui assujétiront aussi la différence des localités, les frais de transports & tous autres.

Soutenir donc qu'elle est destructive du commerce, ce seroit confondre celui-ci avec l'usure & l'agiotage. Deux loix dont l'une réprimeroit le libertinage, & l'autre l'ivrognerie, ne compromettroient, ni le sentiment naturel de l'amour, ni la liberté de boire du bon vin: à l'application.

Les agens de nos ennemis tant intérieurs qu'extérieurs, au moyen des circonstances de pénurie qu'ils avoient fait naître, ne firent provoquer le *maximum* tant abhorré à juste titre, qu'afin de le détruire subitement, & à l'appui d'autres circonstances auxquelles ils n'étoient point étrangers, afin d'en tirer parti, sous le prétexte de la soi-disante liberté de commerce; liberté juste dans tous les tems, mais qui sans l'échelle de

proportion qui la regle, n'eſt plus que la licence effrénée d'affamer le peuple et d'amener forcément la contre-révolution. Il réſulte de ces réflexions, que douter encore de la néceſſité de la meſure propoſée, ce ſeroit mettre en queſtion l'exiſtence de la lumiere. Il falloit voir la joie cruelle de ces affameurs de toute eſpèce, lorſque fut rejetté le projet que je défends ici : *Il n'y aura pas de maximum !* s'écrioient-ils, *il n'y aura pas de maximum !* en effet, que leur importe de décupler leurs droits de patentes ? ne ſera-ce pas toujours la maſſe du peuple qui ayant beſoin des marchandiſes dont ils ſont les ſeuls poſſeſſeurs, les en dédommagera par l'exorbitance du prix qu'ils en demanderont ?

Législateurs, n'avez-vous pas, ainsi que le peuple que vous repréſentez, été aſſez victimes des mots inventés par le crime acharné à vous diviser ? vous y laiſſerez-vous continuellement prendre, même lorſqu'il s'agit de la ſubsiſtance d'une nation entiere ? Sans doute ſous l'affreux régime révolutionnaire, elle vous fut arrachée, la loi d'un déſaſtreux *maximum* : cette taxe, choquant toutes les proportions, devenoit arbitraire, & ne ſoulageant que momentanément la miſere du peuple, le conduiſoit à une tyrannie préméditée ; mais qui rendoit cette meſure dangereuse ? Son ſeul manque de rapport avec le numéraire en circulation.

Plût au ciel qu'en commençant l'émiſſion des trois premiers milliards en aſſignats, l'échelle de proportion qui vous a été propoſée eût été admiſe ! l'état eût fait beaucoup moins de dépenſes, et le peuple ſe fût à peine apperçu du changement de ſes finances.

Eh quoi! échapperoit-il à l'observation de tout homme de bien le moins exercé dans cette partie, que la taxe du pain dans tout pays où il est de premiere nécessité, se fait en raison du prix des grains dans les marchés? que ce dernier prix est toujours le résultat de l'équilibre continuel entre l'abondance et la rareté du grain ou du numéraire? et que si, sans troubler la liberté du commerce, tout suit en tems de paix un ordre naturel; dans des tems de révolution, c'est au gouvernement à rappeler continuellement à cet ordre par des loix qui lui sont conformes, et qui répriment la cupidité de l'égoïsme, et la malveillance du contre-révolutionnaire.

Quelle loi parviendra mieux à ce but que l'échelle proportionelle? son importance en est donc démontrée.

En vain objectera-t-on qu'au moyen de la contribution de guerre, des milliards en assignats rentreront dans le trésor public, oui, mais pour en ressortir bientôt à raison de nos dépenses extraordinaires. La vertu du peuple sera donc toujours écrasée par le fardeau qui enrichira les tirans du jour. Je dis plus, c'est que les minces propriétaires & les principaux locataires des maisons louées au-dessus du prix fixé par la loi, seront les seules victimes du décret de contribution de guerre, ce décret ayant été destiné à marcher avec celui de proportion, et se trouvant le seul adopté.

Non que je prétende prouver qu'en admettant leur réunion, la malveillante cupidité n'en sache encore tirer parti; mais il est hors de doute que c'est l'unique moyen de soulager le peuple au moins quelque tems, sans blesser l'é-

quité ; que l'on aura beau se torturer l'imagination par des projets qui ne flattent que les systêmes exécutifs ou les intérêts de leurs auteurs, il ne s'en trouvera jamais aucun de plus simple, de plus conforme aux circonstances, de plus capable de rassurer le peuple sur ses subsistances, ajoutons-y, de plus propre à rappeller la confiance des fermiers dans les assignats.

Je sens bien que si l'on consultoit l'avarice de certains cultivateurs corrompus par des richesses trop subitement acquises, ils diroient que le vingtuple de leurs denrées, comparé au taux du numéraire de (90), ne les dédommagera pas de leurs frais de culture et de récolte de cette année ; mais la cause de l'énormité de ces frais, si ce n'est leur insatiable cupidité ?

La révolution ne fut profitable qu'aux gens des campagnes et aux intrigans. L'ingratitude est naturelle à ces derniers, mais elle étonne dans les cœurs où la vertu sembloit s'être réfugiée sous le despotisme. Eh quoi ! les lambris dorés des palais décorent à présent des chaumieres ! quelle subversion ! L'expérience de tous les siecles a démontré que la gueuserie et l'ignorance devenues fortunées, n'en furent jamais que plus insolentes & plus cupides : l'intérêt de la république exige donc que le gouvernement mette un frein à tant de débordemens.

L'aisance dans ses travaux, la liberté sans licence dans son commerce, voilà tout ce qu'il faut au cultivateur : va-t-il plus loin ? il devient le premier tyran de ses semblables.

Le projet présenté par la commission, doit donc être la premiere pierre de l'édifice que con-

fectionneront l'ordre & la paix après lesquels tout bon républicain aspire.

Au reste, une raison péremptoire & sans réplique en faveur du projet de la commission, c'est qu'il déplaît souverainement aux royalistes & à tout ennemi de la propriété nationale : il est donc avantageux à la majorité des citoyens, ils doivent donc tous en désirer l'exécution.

Que les vrais républicans attendent avec respect & confiance que le nouveau corps législatif puisse s'en occuper ; présumons avantageusement de sa formation, et croyons que malgré les efforts des royalistes, la très-grande majorité de ceux qui nous ont donné une constitution républicaine, sauront la défendre au péril de leur vie. C'est du moins l'espoir de leurs défenseurs au 13 vendémiaire.

L'opinion publique n'étant plus fourvoyée par cet amas d'absurdes calomnies que l'imagination cadavereuse des meneurs sectionnaires prenoient pour de la politique, le reste des citoyens de Paris égarés un instant, se réuniront désormais aux sinceres amis de la république, & ne se laisseront plus berner par des contes à dormir de bout dont les accablerent tant de soi-disant *honnêtes gens*, lesquels au fond n'étoient que des sots, des intrigans, des fripons & des royalistes.

EVE-DÉMAILLOT,

De la section des Gardes-Françaises.

De l'imprimerie de l'Ami de la Constitution.